



L'ALBIGEOISE

EDITION 2017

EPREUVE CONTRE LA MONTRE INDIVIDUELLE(26/05/2017)

1: DEFINITION ET OBSERVATION DES REGLES.

L'Albigeoise est une épreuve Cyclosportive

L'édition 2017 comprendra deux épreuves, Contre la Montre individuel et épreuve en ligne sur route.

Elle est organisée à Albi (81), le Vendredi 26 Mai (CLM)et le Dimanche 28 Mai 2017 (Route).

Elle figure au calendrier national de la F.F.C et est ouverte aux licenciés et Non-licenciés de tous pays.

L'épreuve est organisée par Albi Vélo Sport.

L'épreuve est conforme :

- A La circulaire interministérielle NOR : SPOV1311759C du 6 mai 2013 relative à la sécurité des courses et épreuves sportives définit les régimes selon lesquels peuvent se dérouler les manifestations sportives autorisées, soit:**
 - strict respect du code de la route**
 - priorité de passage**
 - usage privatif**
- A la circulaire NOR INT/D/04/00063C du 25 Mai 2004, qui reprend le Décret 55, stipulant la reconnaissance officielle des Cyclosportives.**
- Aux Règles techniques pour l'organisation d'une Cyclosportive, texte validé par les Présidents des Fédérations concernées, le 8 Décembre 2006 au CNOSF**

L'Albigeoise 2017 est retenue comme épreuve qualificative (France), pour les Championnats du Monde Granfondo UCI, qui se dérouleront également à Albi entre le 24 et le 27 Août 2017.

L'Albigeoise 2017, se déroulera intégralement sur le Parcours des Championnats du Monde Granfondo UCI 2017, Contre la Montre.

Les participants à l'Albigeoise sont tenus de prendre connaissance et d'observer en toute circonstance le règlement général de l'épreuve auquel se rattache ce règlement particulier.

En cas de litige sur son application, l'ignorance de ces règles ne saurait en aucun cas constituer une excuse justifiable.

Les aspects, conditions de participation, inscription, catégories, sécurité, autres... sont définis dans le Règlement général de l'épreuve

2: ASSURANCES RESPONSABILITES.

Chaque participant devra être en possession d'une assurance individuelle accident ou responsabilité civile personnelle, soit par le biais d'une licence délivrée par une fédération sportive, soit à titre privé. Tout participant s'y engage en signant le formulaire d'inscription et reconnaît avoir pris connaissance de l'offre proposée par l'organisateur sur le formulaire d'inscription. L'organisateur ne saurait donc être tenu responsable en cas de manquement à cet engagement et par conséquent en cas d'incident ou de sinistre survenu au participant, avant, pendant ou après l'épreuve .

Dans le même cadre, la responsabilité individuelle de tous les collaborateurs, assistants et membres de l'équipe d'organisation, ne saurait être engagée avant, pendant ou après l'épreuve.

3. REGLES SPORTIVES:

Tous les cyclistes licenciés Hommes et Femmes qui ne possèdent pas de points UCI le jour de l'épreuve, figurent dans les classements.

Les cyclistes licenciés Hommes et Femmes, possédant des points UCI, peuvent participer hors classement.

Les Professionnels en activité sont admis sur invitation et participent hors classement.

L'épreuve Contre la Montre se déroulera à partir du Circuit automobile d'Albi , L'arrivée est également prévue sur le circuit automobile après un parcours de 21 kms, hors circuit automobile.

Les inscriptions pour le Contre la Montre seront définitivement closes le 22 Mai à minuit.

Les listes et horaires de départs des inscrits seront publiés le 23 mai sur le site web www.albigeoise.com

Le premier départ de l'épreuve Contre la Montre aura lieu à 9 heures, le Vendredi 26 Mai 2017.

Les départs se dérouleront toutes les 30 secondes.

ORDRE DES DEPARTS: Les Féminines les plus âgées (par ordre alphabétique) prendront les premiers départs, toutes les catégories se suivant jusqu'aux plus jeunes, les catégories masculines prenant la suite, dans le même ordre.

4: DIRECTION DES EPREUVES.

L'épreuve sera coordonnée par un Directeur d'épreuve, qui sera assisté par plusieurs commissaires accrédités, qui seront en permanence sur l'itinéraire, depuis le départ et jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent.

L'UCI et La FFC pourront déléguer 1 ou plusieurs commissaires ou coordinateurs dont le rôle sera défini avec la direction sportive de l'épreuve.

5: SECURITE ET PROTECTION DES PARTICIPANTS.

L'épreuve bénéficiera d'une sécurité course avec motards et protection à toutes les intersections.

Selon l'arrêté Préfectoral et après reconnaissance finale des parcours, une privatisation de la route sera demandée.

Plus généralement, il est demandé de respecter intégralement les règles du code de la route

Un véhicule "Fin d'épreuve" clôturera le dispositif mobile de l'épreuve.

Tous les véhicules privés et/ou d'assistance personnelle sont strictement interdits sur le parcours.

Une demande de Convention sera adressée à la Gendarmerie nationale afin de renforcer le dispositif mobile de l'épreuve, qui sera encadrée par un groupe important de motards spécialisés dans la sécurité des épreuves sportives sur la voie publique, un dispositif classique de signaleurs étudié sera mis en place par l'organisateur à tous les carrefours et dans les zones jugées délicates pour la sécurité des participants (entre autres, traversées de villages).

6: PERMANENCE DE L'ÉPREUVE.

La permanence de l'épreuve sera ouverte la veille de l'épreuve, soit le Jeudi 25 Mai de 9h à 12h et 13h à 19h et le Vendredi 26 Mai de 7h à 12h et de 14h à 18h
La Permanence de l'épreuve sera située au Parc des Expositions, Albi.

La Permanence de l'épreuve sera située au Parc des Expositions, Circuit automobile du Séquestre, Albi.

7: NUMERO D'URGENCE.

Un numéro d'urgence sera communiqué aux participants, ce numéro ne devra être utilisé que dans le cas de sinistre ou lorsqu'un participant nécessiterait une assistance médicale.

8: COMPORTEMENT PENDANT L'ÉPREUVE.

Tout participant doit avoir un comportement de sportif responsable et fairplay durant l'épreuve envers les autres concurrents et sur la question de ses déchets personnels.

Un dispositif spécial sera mis en place pour assurer la gestion globale des déchets et la protection des sites, la Patrouille Green Cycling Eco Cyclo sera particulièrement attentive au comportement des participants durant l'épreuve, en cas de comportement polluant, le participant pourra être averti puis mis hors course selon dispositions prises par les Commissaires de l'épreuve.

9: CONTROLE MEDICAL.

Suivant les règles sportives internationales et nationales, les participants pourront faire l'objet de contrôles médicaux à l'issue de l'épreuve, une infraction à ces contrôles ou le refus de s'y soumettre, entraînera la disqualification immédiate du participant concerné et les conséquences légales qui s'y rattachent.

10: MATERIEL ET EQUIPEMENT.

Le matériel utilisé par les participants devra être conforme aux règles générales qui régissent les épreuves cyclistes sur route.

Les vélos utilisés lors de l'épreuve Contre la Montre seront également conformes aux dispositions règlementaires et seront contrôlés avant le départ..

11: VEHICULES D'ASSISTANCE.

Les véhicules d'assistance accrédités seront essentiellement affectés à la sécurité, au service médical et à la direction sportive de l'épreuve, tout autre véhicule personnel et non accrédité par l'organisation est interdit à l'intérieur du dispositif mobile de l'épreuve.

La présence de véhicules personnels entrainera de manière systématique la disqualification des participants concernés.

12: MEDIAS, DROITS D'IMAGE.

L'organisateur se réserve un droit à images exclusif durant toute la durée de l'épreuve et ce concernant tous les participants inscrits.

Des contrats spécifiques de droits pourront être conclus avec les participants désirant s'assurer les services de médias personnels.

Ces contrats seront privés et ne concerneront que les participants qui en auront fait la demande préalable.

13: CONCLUSIONS.

Ces règles spécifiques peuvent évoluer, l'organisateur se réservant le droit à modifications en fonction des circonstances et de la période.

Ce règlement peut être consulté et téléchargé en format sur les sites Internet qui effectueront le service d'inscriptions en ligne.

Tout participant inscrit s'engage à en avoir pris connaissance.

Pour leur interprétation et leur observation, la loi française et le code de la route en sont les bases légales et officielles.

Albi, Mise à jour Mai 2017.